

## **Message adressé aux utilisateurs des microdonnées de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés – 2001**

Ce message s'adresse aux utilisateurs des microdonnées de l'EMTE

Depuis la diffusion des données de 2000, l'échelle des poids bootstrap est passée de 20 à 50. Ceci s'applique aux données des trois années (1999, 2000 et 2001). L'utilisation de l'échelle de 20 dans les analyses entraînera une sous-estimation des erreurs types.

Nous vous rappelons l'importance d'utiliser les poids bootstrap, surtout dans les analyses multivariées, vu la complexité de la conception de l'EMTE. Si vous avez des questions ou si vous désirez obtenir des précisions à cet égard, n'hésitez pas à communiquer avec [zdenek.patak@statcan.ca](mailto:zdenek.patak@statcan.ca), Méthodologiste en chef. En plus des données 2001, une nouvelle version (2003.11.21) a été produite pour les années 1999 et 2000.

Les changements les plus notables de la version (2003.11.21) sont les suivants :

Fichier «Employé» de 1999 :

Les variables AP1\_MOST\_\* (question 22g) ont été modifiées pour refléter la réponse fournie à la question 22f lorsqu'une seule méthode d'apprentissage a été déclarée. Le traitement de cette variable correspond maintenant à celui effectué aux années 2000 et 2001.

Fichier «Employé» de 2000 :

Suite à la découverte d'une erreur dans le calcul des poids longitudinaux des employés, une révision des poids (EMP\_FINAL\_WT) a été nécessaire. L'effet sur les analyses pondérées peut varier selon la variable utilisée et le type d'étude. À titre d'exemple, la population estimée d'employés travaillant toujours pour le même employeur a été révisée de 8 964 798 à 9 003 768 (+ 0,4 %), alors que le nombre d'employés ayant quitté leur employeur est passé de 1 790 230 à 1 836 860 (+ 2,6 %).

Les variables EDC\_LAST12\_\* ont été renommées à EDC12\_\*.

La variable OTH\_EDUC\_LAST12 a été renommée à OTH\_12M.

Fichiers «Employeur» de 1999 et 2000 :

La variable CBA\_EMP a été renommée à TTL\_CVNM (personnel opérationnel couvert par une convention collective).